Haïti : la société civile appelle l'État à se présenter à l'examen du Comité des droits de l'homme

17 mars 2025

The Advocates for Human Rights, Amnesty International, le Centre pour les droits civils et politiques, Combite pour la Paix et le Développement, and The Greater Caribbean for Life expriment leur profonde préoccupation face à la décision d'Haïti de ne pas se présenter devant le Comité des droits de l'homme des Nations Unies, pour la troisième fois consécutive. Elles **appellent l'État haïtien à respecter ses obligations internationales** et à s'engager pleinement dans ce processus essentiel de dialogue avec le Comité sur le respect des droits civils et politiques dans l'État.

Il s'agit de la troisième fois que l'examen d'Haïti par le Comité est reporté, faute de la présence de l'État haïtien. **Tous les examens, y compris ceux prévus en 2022 et 2023, ont été reportés, souvent à la dernière minute, voire sans aucun préavis**. Ce report, le troisième consécutif, empêche une discussion essentielle sur la situation des droits humains en Haïti.

Nous regrettons profondément que l'État haïtien n'ait pas saisi cette opportunité de dialoguer avec le Comité. Cette absence prive non seulement le Comité d'informations cruciales sur la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, mais elle porte également atteinte aux efforts et aux attentes de la société civile haïtienne, qui avaient consacré d'importantes ressources en temps et en argent pour contribuer à ce processus.

L'examen par le Comité est une **obligation conventionnelle** pour tous les États parties, y compris Haïti, et ne peut être indéfiniment repoussé. Les défis internes du pays, bien que réels, ne peuvent justifier un refus répété de se présenter à cet examen. Haïti devrait **saisir cette opportunité pour recevoir les conseils** des experts.

Nous appelons l'État haïtien à honorer ses engagements internationaux en matière de droits humains, à coopérer pleinement avec le Comité et à participer activement à la reprogrammation rapide de cet examen, dans le respect de ses obligations au titre du Pacte.

La société civile haïtienne reste pleinement engagée à accompagner ce processus et attend de l'État haïtien qu'il fasse preuve de la même volonté.